

L'an deux mille vingt-quatre

Les associés de la Société **A.N.P.I 723**, Société civile au capital de 500 Euros, divisé en 100 parts sociales de 5 Euros chacune, immatriculée sous le numéro 532 716 602 R.C.S. Perpignan, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, au siège social à 66700 ARGELES SUR MER – 7 Allée des Palmiers, sur convocation faite par la Gérance.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Jean BERTRAND, Gérant.

Sont présents à la réunion :

- Monsieur Pierre BERTRAND, propriétaire de 90 parts
- Monsieur Anthony BERTRAND propriétaire de 10 parts

Les associés présents possédant ainsi cent parts, soit la totalité des parts composant le capital social.

L'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- 1°) La copie des lettres de convocation adressées aux associés.
- 2°) La feuille de présence à l'Assemblée.
- 3°) Le rapport de la Gérance.
- 4°) Le texte de projets de statuts.
- 5°) Le texte des résolutions

Puis Monsieur le Président déclare que les documents susvisés du 3° au 5° ont été communiqués aux associés 15 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée et tenus ainsi que l'inventaire à leur disposition au siège social dans le même délai.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°) Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts ;**
- 2°) Pouvoirs à conférer.**

Puis il donne lecture du rapport du Président.

Monsieur le Président déclare enfin la discussion ouverte.

AB

PB

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de la Gérance, décide avec effet à compter de ce jour de transférer le siège social de 66700 ARGELES SUR MER - 7 allée des Palmiers à 66700 ARGELES SUR MER – Chez Madame Suzelle PELLAPRAT - 8 Rue de l'Egalité.

Elle décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais libellé ainsi qu'il suit :

« Article 4 - SIEGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 66700 ARGELES SUR MER – Chez Madame Suzelle PELLAPRAT - 8 Rue de l'Egalité."

Le reste de l'article sans changements.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au porteur d'extrait ou de copie du présent Procès-Verbal pour effectuer toutes formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce, en annexe du Registre du Commerce et des Sociétés.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal, qui a été signé par le Président.

Anthony BERTRAND

Pierre BERTRAND

05/09/2024

05/09/2024

Anthony BERTRAND

Pierre BERTRAND

Signée à l'aide de la technologie Certeuropa intégrée sur la plateforme Closd

Certificate of authentication

ANPI 723 - DOSSIER POUR SIGNATURE

04/09/2024 22:01:03	Document sent for signature
04/09/2024 22:01:03	Document sent for signature with 19 pages Document unique ID on Closd is: 917bf65b-05f4c4b9-8a1862d4-7d8992bb Document hash (SHA-256) is: f25d906efe9993d5540696f6017c4fa48e033260ee78c259f07ae2bf2a7e6fc5 Timezone used is: UTC Signature server is: Closd Digital certificate issued by CertEurope eID Corp.
05/09/2024 04:18:57	Signed by Anthony BERTRAND
05/09/2024 04:17:24	Anthony BERTRAND signed on page 1: Anthony BERTRAND
05/09/2024 04:17:54	Anthony BERTRAND initialed page 2: AB
05/09/2024 04:18:19	Anthony BERTRAND added their name on page 3
05/09/2024 04:18:23	Anthony BERTRAND signed on page 3: Anthony BERTRAND
05/09/2024 04:18:57	Anthony BERTRAND completed their signature session
05/09/2024 07:43:21	Signed by Pierre BERTRAND
05/09/2024 07:42:20	Pierre BERTRAND signed on page 1: Pierre BERTRAND
05/09/2024 07:42:29	Pierre BERTRAND signed on page 1: Pierre BERTRAND
05/09/2024 07:42:32	Pierre BERTRAND initialed page 2: PB
05/09/2024 07:42:34	Pierre BERTRAND added their name on page 3
05/09/2024 07:42:37	Pierre BERTRAND signed on page 3: Pierre BERTRAND
05/09/2024 07:42:41	Pierre BERTRAND signed on page 4: Pierre BERTRAND
05/09/2024 07:42:47	Pierre BERTRAND input text on page 5: Certifié conforme à l'original par Pierre BERTRAND
05/09/2024 07:42:48	Pierre BERTRAND signed on page 5: Pierre BERTRAND
05/09/2024 07:43:21	Pierre BERTRAND completed their signature session
05/09/2024 07:43:27	Document signed
05/09/2024 07:43:27	All signatories have approved the document. Document hash is f25d906efe9993d5540696f6017c4fa48e033260ee78c259f07ae2bf2a7e6fc5, this means the document has not been altered since it was sent for signature.
05/09/2024 07:43:31	Added graphical representations of signatures, initials and additional text for 2 signers. Document hash is now fcb3f8c0b95f9d76ba6027c670e45381cb3362cdb032a1a3d08d4af94661140c.
05/09/2024 07:44:34	Document was sealed by Closd, with a digital certificate issued by CertEurope eID Corp. Document hash is now 94311ad18824903adc9a5ec3ba930e4582f5d038001d1cd9c47cc19d2193d959.
05/09/2024 07:44:35	Retrieved and stored document. Document hash is 94311ad18824903adc9a5ec3ba930e4582f5d038001d1cd9c47cc19d2193d959. Document is finalized and sealed.